

INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER DE LA FÊTE DE LA POMME LE 19 OCTOBRE 2025 à SAINT-FERRÉOL

Remplir en majuscules et adresser votre dossier avant le 10 octobre 2025 afin de valider votre inscription

M / MME Nom : Prénom :

Localité code postal.....

Tél..... E mail.....

Je suis Professionnel : N° d'inscription au RC.....

(Joindre obligatoirement la copie du RC et une photocopie de votre pièce d'identité recto/verso)

Je suis Particulier : Joindre obligatoirement la copie de votre pièce d'identité recto/verso

Je réserve un emplacement pour le VIDE GRENIER DU 19 OCTOBRE 2025 à SAINT FERREOL

Aux conditions de réservation suivantes: 3€ le mètre linéaire pour les particuliers, 8€ pour les professionnels

Longueur minimum de réservation :

- . sans véhicule sur l'emplacement : minimum 3 m
- . avec un véhicule de type VL : minimum 4 m
- . avec un véhicule de type Break, Espace, Cross-over, Fourgon : minimum 5 m

En aucun cas la longueur de l'emplacement ne doit être inférieure à la longueur du véhicule laissé sur l'emplacement.

Si une remorque est laissée sur place, et qu'elle ne sert pas de stand, rajouter la longueur de la remorque.

Je réservemètres linéaires. Nombre de véhicules :

Type de véhicule : VL ☐ Break ☐ Fourgon ☐ Camion ☐ Camping-Car ☐ 4X4 ☐ Remorque : oui non

Particuliers : Prix : 3€ X mètres = € Professionnels : Prix : 8€ x mètres = €

(Etablir le règlement par chèque, à l'ordre du Sou des Ecoles de St-Ferréol)

REGLEMENT 2025

- 1- La vente de boisson et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice
- 2- L'organisation de tombola ou tout autre jeu à but lucratif est interdite
- 3- L'utilisation de sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4- L'association organisatrice (Sou des écoles de Saint-Ferréol) décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5- Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier est incomplet
- 6- **L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8 h00.**
L'installation s'effectuera entre 6 H 00 et 8 H 00.
Aucune sortie de véhicule ne sera autorisée avant 17h.
- 7- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelques raisons que ce soit le jour du vide grenier.
- 8- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée (et ce même si les conditions météorologiques sont compliquées).
- 9- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au registre du commerce.
- 10- **Le bénéficiaire s'engage à débarrasser et nettoyer correctement l'espace occupé**
- 11- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée dans la mesure des places disponibles.

POUR QUE MA DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE

- ☐ je déclare sur l'honneur ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)
- ☐ je règle impérativement au moment de mon inscription
- ☐ je joins la copie recto-verso de ma pièce d'identité et du document d'inscription au RC pour les professionnels
- ☐ je signe ce document après avoir pris connaissance du règlement stipulé ci-dessous
- ☐ j'adresse l'ensemble à : **SOU DES ECOLES DE ST FERREOL, 192 Rue du Pré de Foire, 74210 ST FERREOL**

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » valant approbation du règlement